



Contact presse

Préfecture de la Marne
Service départemental de la
communication
interministérielle

☎ 03 26 26 11 90 / 03 26 26
11 87

☎ 06 85 31 12 39 / 06 88 74
76 54

pref-
communication@marne.gouv.
fr



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Châlons-en-Champagne, le 29 février 2020

COVID-19 : REUNION D'INFORMATION EN PREFECTURE AUPRES DES ACTEURS PUBLICS DU TERRITOIRE VENDREDI 28 FEVRIER

Pierre N'GAHANE, préfet de la Marne et la Délégation territoriale ARS de la Marne ont informé les acteurs publics du département ce soir, en présence de M. Bruno CLAVAL, directeur académique des services de l'Education Nationale et Mme Dominique DE WILDE, directrice générale du CHU de Reims, du dispositif mis en place pour éviter la propagation du virus et donner les recommandations émises par les autorités de santé et les ministres de l'Education Nationale et de l'Enseignement supérieur.

Etaient invités les parlementaires, le Conseil départemental, les maires des villes chefs-lieux, les présidents d'intercommunalité, l'association des maires, le président de l'Université de Reims et les chefs de service de l'État.

Pendant 1h30, un échange a eu lieu sur la base des questions posées par les acteurs publics portant sur la protection des populations et des agents et sur l'accueil dans les structures publiques.

L'objectif de la réunion était de présenter :

1/l'organisation des services de l'État pour faire face au virus.

2/les recommandations à suivre ou les mesures à respecter en fonction des situations

1/ Organisation des services de l'État

Dans cette première phase «pré-épidémique», la stratégie est de détecter et de prendre en charge le plus précocement possible les cas et les personnes dites «contacts» afin d'éviter toute diffusion du virus. Cela se traduit aujourd'hui par

- :
- un travail rapproché avec les établissements de santé de la région pour prendre les mesures de protection nécessaires, assurer la sécurité des personnels soignants et organiser la prise en charge des patients;
- une hospitalisation systématique de tous les cas confirmés dans les 2 établissements de santé de référence : les centres hospitaliers universitaires de Strasbourg et de Nancy. Ils sont actuellement en 1^{ère} ligne sur la prise en charge du COVID 19. Ils sont désormais en capacité de réaliser le diagnostic biologique du coronavirus.

Des investigations sont menées par l'ARS, en lien avec Santé publique France, pour identifier les personnes avec qui le patient a eu des contacts étroits depuis l'apparition de ses symptômes. En fonction de la durée et du degré de proximité avec la personne infectée, les « cas contacts » sont catégorisés et suivent un protocole défini par Santé Publique France :

- Si le risque est estimé « négligeable », aucune action n'est nécessaire,
- Si le risque est « faible », la personne est informée par un médecin de l'ARS. Elle doit alors prendre sa température deux fois par jour et contacter le SAMU en cas de fièvre ou d'apparition de symptômes,
- Si le risque est « modéré/élevé » : la personne est mise à l'isolement à son domicile durant une période de 14 jours et contactée deux fois par jour par l'ARS pour recueil de sa température.

Pour sécuriser cette prise en charge, un premier niveau de réponse s'appuie sur des établissements de santé de référence, habilités pour le Covid19. Ce sont les CHU de Nancy et de Strasbourg. En cas d'épidémie, des établissements de santé pourront être mobilisés en seconde intention, si besoin, pour augmenter les capacités des établissements de première ligne. Il s'agit des établissements siège de SAMU. Il y en a un par département. Pour la Marne, il s'agit du CHU de Reims.

2/Les recommandations pour les personnes revenant d'un voyage ou d'un séjour dans une zone d'exposition à risque :

Au retour et dans les 14 jours suivant un séjour dans une zone où circule activement le virus (Chine continentale, Hong Kong, Macao, de Singapour, de Corée du Sud, d'Iran, ou des régions de Lombardie, de Vénétie et d'Emilie-Romagne en Italie à la date du 29/02/2020 ; liste évolutive):

- Surveillez votre température 2 fois par jour

- Surveillez l'apparition de symptômes d'infection respiratoire (toux, difficultés à respirer...)
- Portez un masque chirurgical lorsque vous êtes en face d'une autre personne et lorsque vous devez sortir
- Lavez-vous les mains régulièrement ou utilisez une solution hydro-alcoolique
- **Évitez tout contact avec les personnes fragiles** (femmes enceintes, malades chroniques, personnes âgées...)
- **Évitez de fréquenter des lieux où se trouvent des personnes fragiles** (hôpitaux, maternités, structures d'hébergement pour personnes âgées...)
- Évitez toute sortie non indispensable (grands rassemblements, restaurants, cinéma...)
- **Travailleurs/étudiants : dans la mesure du possible, privilégiez le télétravail** et évitez les contacts proches (réunions, ascenseurs, cantine...)
- **Les enfants, collégiens, lycéens ne doivent pas être envoyés à la crèche, à l'école, au collège ou au lycée** compte tenu de la difficulté à leur faire porter un masque toute la journée.

En cas de signes d'infection respiratoire (fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés respiratoires) dans les 14 jours suivant le retour d'une des zones à risques (*Chine, Hong Kong, Macao, Singapour, Corée du Sud, Iran, régions de Lombardie, de Vénétie et d'Emilie-Romagne en Italie à la date du 29/02/2020*) :

- Contactez rapidement le SAMU Centre 15 en signalant votre voyage
- Évitez tout contact avec votre entourage, conservez votre masque chirurgical
- **Ne vous rendez pas directement chez le médecin, ni aux urgences de l'hôpital**

Les gestes barrières pour tout le monde

Ce sont des réflexes incontournables à adopter pour se protéger des autres virus qui circulent en période hivernale. Les mesures barrières sont efficaces :

- Tousser dans son coude,
- Utiliser des mouchoirs à usage unique
- Se laver régulièrement les mains avec du savon ou des solutions hydroalcooliques

Cette liste de pays et régions concernés est susceptible d'être actualisée à tout moment, selon l'évolution de la situation épidémiologique.

Le plan ORSAN REB de chaque ARS (risque épidémique et biologique) a été activé au niveau 2 qui consiste à avoir une plateforme de veille et d'urgence renforcée : répondre à la gestion des cas possibles ou confirmés et organiser les renforts nécessaires au sein de l'ARS.

Point particulier sur les masques :

Une réunion s'est tenue jeudi 27 février avec les industriels français pour l'acquisition du stock cible de masque FFP2 au profit de l'État.

Des masques chirurgicaux du stock national vont être mis en circulation. Les 138 établissements de santé qui prennent en charge des cas confirmés de Coronavirus COVID-19 vont recevoir des dotations de masques chirurgicaux dès vendredi 28 février 2020.

Les masques seront aussi remis aux médecins généralistes, la semaine du 2 mars 2020, pour la prise en charge de patients suspectés d'être porteur du Coronavirus COVID-19. Cette mise à disposition sera réalisée via les pharmacies, à l'aide d'un bon de retrait fourni par la caisse nationale d'assurance maladie.

Les responsables des lieux d'accueil des mineurs ont reçu également des recommandations.

Les professionnels de santé ont un accès téléphonique dédié à l'ARS Grand Est.

Un numéro vert est en place pour répondre aux questions : 0 800 130 000 (appel gratuit)

Pour les personnes qui pense présenter des symptômes, appeler le 15

Pour connaître les démarches sur la délivrance des arrêts de travail en (en cas de contact avec une personne malade du coronavirus ou avoir séjourné dans une zone concernée par un foyer épidémique de ce même virus) : consultez le site internet de l'ARS Grand Est (www.grand-est.ars.sante.fr/coronavirus-actualite-et-conduite-tenir-4)

3/ L'accueil du public scolaire qui aurait été exposé aux zones à risque dont la liste évolutive est consultable sur <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/coronavirus-infos-voyageurs>

Une communication a été engagée cette semaine auprès des directeurs des écoles publiques et privées, des chefs d'établissements des collèges et lycées publics et privés afin de les informer des démarches à initier tant en direction des personnels que des parents d'élèves via l'ENT.

Une affiche, à placer à l'entrée de chaque école et établissement, présentant les conduites à tenir, leur a été adressée.

Sur la base d'une déclaration des parents, tout élève qui revient d'une des zones à risque listées ci-dessus ne pourra fréquenter écoles, collèges ou lycées pendant le délai de 14 jours à partir de leur date de retour en France.

Cette mesure s'applique également aux personnels exerçant dans les écoles et établissements.

Les élus sont informés par un message de téléalerte transmis par la préfecture.

L'Education nationale assure une continuité pédagogique afin de permettre aux élèves concernés d'éviter une rupture des apprentissages.

Nouveau coronavirus (COVID-19)

CONSEILS AUX VOYAGEURS EN PROVENANCE DE CHINE OU D'UNE ZONE OÙ CIRCULE ACTIVEMENT LE VIRUS*

*www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Dans les 14 jours suivant votre retour

- Surveillez votre température 2 fois par jour
- Portez un masque chirurgical en présence de votre entourage et en dehors du domicile
- Réduisez les activités non indispensables (cinéma, restaurant, soirées...) et la fréquentation de lieux où se trouvent des personnes fragiles (hôpitaux, maternités, établissements d'hébergement pour personnes âgées...)
- Lavez-vous les mains régulièrement



**En cas de fièvre ou sensation de fièvre, toux,
difficultés à respirer**

Contactez rapidement le **SAMU Centre 15**
en signalant votre voyage.



Ne vous rendez pas directement chez le médecin,
ni aux urgences de l'hôpital.

COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



**Se laver très régulièrement
les mains**



**Tousser ou éternuer
dans son coude**



**Utiliser un mouchoir
à usage unique et le jeter**



SI VOUS ÊTES MALADE
**Porter un masque
chirurgical jetable**



**Vous avez des questions
sur le coronavirus ?**

[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)

0 800 130 000

(appel gratuit)

HYGIÈNE DES MAINS SIMPLE ET EFFICACE



Mouillez-vous les mains avec de l'eau



Versez du savon dans le creux de votre main



Frottez-vous les mains de 15 à 20 secondes : les doigts, les paumes, le dessus des mains et les poignets



Entrelacez vos mains pour nettoyer la zone entre les doigts



Nettoyez également les ongles



Rincez-vous les mains sous l'eau



Séchez-vous les mains si possible avec un **essuie-main** à usage unique



Fermez le robinet avec l'**essuie-main** puis jetez-le dans une poubelle

Si vous n'avez pas d'eau ni de savon, utilisez une solution hydroalcoolique pour adopter les mêmes gestes (étapes 2, 3, 4 et 5). Veillez à vous frotter les mains jusqu'à ce qu'elles soient bien sèches.

Les gestes de chacun font la santé de tous

Le ministère des Solidarités et de la Santé met à jour les recommandations pour les professionnels de santé sur son site internet : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/coronavirus-PS>

Vous trouverez les recommandations actualisées de la mission nationale de coordination opérationnelle risque épidémique et biologique (COREB) sur son site internet :

<https://www.coreb.infectiologie.com/fr/alertes-infos/covid-19-n.html>

Vous trouverez les différentes recommandations et vidéos pédagogiques mises à disposition par la société française d'hygiène hospitalière :

<https://www.sf2h.net/publications/coronavirus-2019-ncov>